



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24137186

gale.
al,

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT
11 SEP. 2024
DIVISION MONS
Greffe**

N° d'entreprise : **503 901 043**

Nom

(en entier) : **Nutway**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Route de Wallonie 140, 7011 Mons**

Objet de l'acte : Révocation

Extrait des décisions écrites de l'administrateur unique d.d. 29 août 2024

"2.1 Révocation du délégué à la gestion journalière

L'administrateur unique rappelle que, en date du et avec effet au 4 juin 2024, l'actionnaire unique, Superfood SAS a mis fin à la fonction d'administrateur de Christian Gervais.

En conséquence, l'administrateur unique approuve par écrit d'également mettre fin au mandat de Gervais Partners, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège Rue de la Gendarmerie 4, 1380 Lasnes (Belgique) et enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales du Brabant wallon sous le numéro 0827.537.682 (Gervais Partners), représentée par son représentant permanent Christian Gervais, en tant que délégué à la gestion journalière de la société, avec effet rétroactif au 4 juin 2024.

A la même occasion, l'administrateur unique révoque, pour autant que de besoin, par écrit tous les pouvoirs de décision, de signature et de représentation de la société délégués à Gervais Partners et/ou Christian Gervais.

2.2 Procuration

L'administrateur unique accorde par écrit une procuration spéciale et irrévocable à Michel Bonne, Viktor Francq et Jens Westerwoudt, qui, à cette fin, élisent domicile dans les bureaux de Van Bael et Bellis, situé à Chaussée de La Hulpe 166, 1170 Bruxelles (Belgique), chacun avec la faculté d'agir seul et avec pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la société toutes les formalités nécessaires ou utiles vue de la/des décision(s) reprise(s) ci-dessus en ce compris le pouvoir de signer les formulaires de publication et de certifier les décisions comme étant conformes ainsi que toutes les autres formalités et obligations à l'égard du guichet d'entreprise, du greffe du Tribunal de l'Entreprise, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de la Banque Nationale de Belgique, du secrétariat social, de l'ONSS, de l'administration TVA, de l'administration des impôts sur le revenu et de toute administration, autorité, entité ou personne publique ou privée (y compris employés, clients, fournisseurs, débiteurs et créanciers) avec une promesse de ratification par la société si besoin en est."

Viktor Francq
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)